LIVE BREAK : Le télétravail, une protection obligatoire ou une obligation avec compensation ?

mercredi 28 avril 2021

Le télétravail, une protection obligatoire ou une obligation avec compensation ?
FOCUS SUR L'IMPACT DU COVID DANS LES RELATIONS SOCIALES

Le contexte sanitaire impose aux entreprises d'adapter leur organisation du travail, le télétravail étant la règle dès que celui-ciest compatible avec les missions exercées. Quelle compensation ? Conditions, assurances, tickets restaurant, détresse psychologique...
Comment mettre en place durablement le télétravail ? Qui est concerné ? Quelles sont les obligations de l'entreprise ? Quels sont les droits du salarié ? Quelle place pour la négociation collective ?

--> **Formation à distance limitée à 50 participants**, pour que vous puissiez bénéficier des conseils de votre formateur et d'une pédagogie interactive

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catgorie d'actions
ACTIONS DE FORMATION

Durée de la formation : 2 heures
Domaine de compétences : Droit du travail
Niveau de formation : Aucune connaissance spécifique n'est nécessaire

PUBLIC & PRE-REQUIS

VOUS ETES CONCERNE

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnels : avocat, élu du CSE, directeur des affaires juridiques, juriste d'entreprise, assistant juridique, DRH, secrétaire juridique, RRH et collaborateurs RH, responsables des systèmes d'information, dirigeants d'entreprise, juristes d'entreprise, Délégué à la Protection des Données (DPO), managers, Directeurs d'entreprise ou d'établissement, manager d'équipe et toute personne susceptible de devoir mettre en place et/ou gérer le télétravail dans l'entreprise.

PRE-REQUIS

Cette session a pour objectif de sensibiliser les parties prenantes (Salarié-Employeur) dans l'entreprise sur les bonnes pratiques à mettre en place pour sécuriser les activités en télétravail.
Cette formation, fondée sur l'interactivité convient aux salariés et aux managers d'équipes.

INFORMATIONS PRATIQUES

Où ?

Formation à distance

Comment ?

Formation à distance **limitée à 50 participants**, pour que vous puissiez bénéficier des conseils de votre formateur et d'une pédagogie interactive

Contact

Laura Hong - 01 44 83 66 76 - lhong@lexposia.com

LIVE BREAK : Le télétravail, une protection obligatoire ou une obligation avec compensation ?

mercredi 28 avril 2021

PROGRAMME DE L'EVENEMENT

10h00 - **12h00**

Le télétravail, une protection obligatoire ou une obligation avec compensation ?

Focus sur l'impact du COVID dans les relations sociales.

Quelle compensation ? Conditions, assurances, tickets restaurant, détresse psychologique...
Quelles sont les nouvelles problématiques liées à la mise en place massive du télétravail contraint.
Nous nous attacherons à vous présenter le cadre juridique, les enjeux majeurs et l'actualité de ce thème, en particulier autour des sujets suivant :
Le cadre juridique du télétravail et ses modalités de mise en œuvre ;
Le statut et les droits du salarié placé en situation de télétravail (frais de repas et titres restaurant, indemnisation d'occupation du domicile, remboursements des frais…) ;
Les enjeux de la négociation collective sur le télétravail.

Pour la partie salariée : **Roger Koskas**, avocat, Brihi Koskas
Pour la partie employeur : **Pierre Jacques Castanet**, avocat, In Extenso
Avec la présence de **Christian Pellet**, président, Sextant expertise, spécialiste du CSE

NOS PARTENAIRES

CABINET BRIHI-KOSKAS

Partenaire institutionnel

www.brihikoskas.fr

IN EXTENSO AVOCATS

Partenaire institutionnel

www.inextenso-avocats.com

SEXTANT EXPERTISE

Partenaire institutionnel

www.sextant-expertise.fr